

---

## Intermittents du spectacle : entre économie et politique

---

Les acteurs et membres des professions techniques d'assistance viennent de se lancer dans un mouvement social revendicatif, dont l'effet premier est d'empêcher la tenue des festivals d'été. Majoritaire dans cette corporation estimable et estimée, la CGT teste sa capacité et celle de ses permanents à détecter les conflits sociaux susceptibles de fournir des troupes d'émeutiers, capables d'installer durablement un désordre dans la société française d'ampleur suffisante pour lui permettre de peser sur les négociations politiques en général dans le pays.

Titulaire d'environ un salarié sur 10, la CGT vient d'un état où elle en possédait deux sur cinq. Sa perte d'influence est donc redoutable. La CGT joue donc son va-tout. Le syndicat FO, récemment dans le conflit sur les Transports dans lequel ce syndicat est majoritaire, a essuyé un échec retentissant, assourdissant même si l'on constate l'absence complète de conclusions tirées par la presse aux ordres à ce propos.

Il existe une différence extrême entre les salariés des Transports et les artistes salariés de l'Etat. Les premiers ont une vieille tradition de luttes syndicales dont l'évolution historique les a conduit des grèves insurrectionnelles des époques du gaullisme à la négociation dans les salons des grands hôtels parisiens. De la veste de cuir du nervi syndicaliste, on est passé au costume trois-pièces du camarade fonctionnaire syndicaliste, inamovible et héréditaire.

A la différence, les artistes salariés constituent une troupe beaucoup moins policée. On doit renoncer à voir dans un « intermittent » un digne successeur d'un Pierre Fresnay ou d'une Gaby Casadesus. Aujourd'hui, un artiste défie l'ordre bourgeois en déféquant en public sur une estrade et en braillant le Cantique des Cantiques en verlan. Autour de lui se trémousse une troupe d'individus louches, aux regards inquiétants, déguisés en clowns et qui jonglent avec des livres brochés qui s'écrasent inmanquablement sur le sol jonché qu'ils piétinent sans vergogne. Derrière, on entend les bruits sourds d'une masse qui s'abat sur la carcasse d'ébène d'un piano de luxe sous lequel deux éphèbes se prodiguent d'un air savamment appliqué les derniers

outrages. Contemplant cet ensemble, l'œil vaguement allumé, deux donzelles des beaux quartiers et un vieux beau échangent des propos désabusés et admiratifs. Ce sont les seuls spectateurs. En réalité, ce sont les représentants d'un service de l'Etat qui a subventionné le spectacle et la troupe appartient au cousin de l'une des donzelles.

Tout ce joli monde est « intermittent du spectacle », c'est-à-dire qu'il est payé par les ASSEDIC, pendant que le cousin de la donzelle du ministère de l'Inculture encaisse intégralement la subvention. La « conscientisation » politique de tout ce beau monde est, bien entendu, portée à son plus haut niveau de qualité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On peut se référer à une pétition dont nous reproduisons le texte :

A CE JOUR, 30 AVRIL 2003, LA PÉTITION NATIONALE DE SOUTIEN A LA CULTURE, AUX ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'AUDIOVISUEL INITIÉE LE 7 JANVIER 2003 EST CLÔTURÉE :  
ELLE A RECUEILLI : 45 157 SIGNATURES

Elle a été officiellement déposée à la Préfecture de la Haute Garonne pour répercussion aux différentes instances concernées : Monsieur Raffarin, Monsieur Fillon, Monsieur Aillagon.

PÉTITION de soutien à la CULTURE, aux artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel

Le nombre de signataire sera régulièrement transmis aux instances politiques concernées,  
Pétition validée par: l'A.G de Toulouse du 6 janvier 2003

Le droit à la culture fait partie des droits fondamentaux de la personne, son accès aussi.

La culture est pour tous ! Etat, collectivités territoriales, villages, villes, tous la revendiquent et s'en nourrissent. Associations ou entreprises, petites ou grandes structures, toutes oeuvrent pour les publics.

Toute cette richesse culturelle, cette diversité proposée, repose notoirement sur les intermittents du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma qui matérialisent ces oeuvres, artistiquement et techniquement. La remise en cause profonde du système qui régit l'assurance chômage des intermittents, entraînerait la disparition de la majorité d'entre eux. Mais aussi une augmentation des coûts de production et de diffusion, ainsi qu'une raréfaction de l'offre culturelle.

Qu'est ce que la culture ? Et quelle culture veut-on ?

Pour quel-s public-s ? Pour quel-s profit-s ?

Hormis l'aspect marchandise, le MEDEF (syndicat du patronat) n'a que faire de la culture ! LA QUESTION EST POLITIQUE.

Nous demandons aux élu-e-s de se positionner fermement.

En conséquence, nous réclamons que cesse immédiatement cette mise à mort programmée des intermittents, jusqu'à ce qu'une loi d'orientation, qui remettra à plat l'ensemble des réalités du champ culturel, soit discutée avec les instances représentatives.

Source : <http://www.abri.org/interm/petition.html>

Il y a un an environ, une Loi<sup>2</sup> a été voté pour la protection sociale des intermittents qui se donne pour objectif : « *En l'absence d'une négociation par les partenaires sociaux d'un accord ayant reçu l'agrément du ministère de l'emploi et de la solidarité, maintenir à titre provisoire le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle tel qu'annexé à la convention du 1er janvier 1997.* »

Il semble que la grogne monte depuis longtemps<sup>3</sup>. Le système qui était à un niveau de charge de 100 en 1991 se trouvait à un niveau de 300 en 2001. Dans le même temps, l'activité culturelle s'est considérablement dégradée.

Parvenant à un accord<sup>4</sup> les organisations syndicales normalisatrices se trouvent placés devant deux problèmes qui semblent leur échapper.

---

<sup>2</sup> **Loi n°2002-311 du 5 mars 2002**

<sup>3</sup> On peut lire :

**Les intermittents du spectacle se mobilisent à leur tour**

lexpansion.com 22/11/2002

«A l'avenir, si les négociations échouent, on ne s'interdira aucune initiative : les politiques qui viendront dans les lieux de spectacle seront bien reçus, je peux vous l'assurer». A la CGT, on a le verbe haut pour défendre le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Même si pour l'heure, le temps est à la protestation créatrice : le syndicat a en effet appelé tous les salariés du secteur à un grand rassemblement festif à La Villette, le dimanche 24 novembre.

Source : <http://www.lexpansion.com/art/15.245.63730.0.html>

<sup>4</sup> On peut lire sur le site du MEDEF au soir du 27 juin 2003 :

**Accord sur l'adaptation du régime des intermittents du spectacle**

L'accord a été signé par les organisations patronales (MEDEF, CGPME et UPA) et syndicales (CFDT, CFTC et CGC) le 27 juin 2003. "Les dispositions arrêtées par les partenaires sociaux le 27 juin (à 1 heure du matin) se traduisent par une professionnalisation du système" a déclaré Denis Gautier-Sauvagnac, chef de file de la délégation patronale, à l'issue de la réunion paritaire.

*Intervention de M. Denis Gautier-Sauvagnac, chef de file de la délégation patronale*

"Avec un nombre d'intermittents multiplié par 2 en un peu plus de 10 ans, et une dépense multipliée par 4, le régime des intermittents du spectacle était menacé dans son existence.

Les dispositions arrêtées par les partenaires sociaux le 27 juin (à 1 heure du matin) se traduisent par une professionnalisation du système :

- qui permet de limiter les dérives,
- tout en sauvegardant l'indemnisation des chômeurs, et même en améliorant significativement leur situation :
- la suppression de la dégressivité
- l'augmentation de l'indemnisation journalière pour la majorité des intermittents au chômage, notamment les plus modestes

Tout d'abord, la grève sectorielle n'a plus de raison d'être dans une économie mondialisée où les adversaires des grévistes se trouvent à la fois incompetents pour satisfaire les revendications présentes et contraints de délocaliser à cause des revendications équivalentes du passé. Seule une grève générale sur tous les secteurs et dans la plupart des pays du monde pourrait aujourd'hui avoir une influence. Techniquement, une telle menée ne serait pas inenvisageable. Les pauvres intermittents du spectacle ne sont pas capables semble t'il, même assistés de la CGT, de passer le conflit à ce niveau conceptuel.

Ensuite, l'extrême improductivité culturelle des intermittents du spectacle les conduit à placer les entreprises culturelles dans l'incapacité de produire des cotisations participant au régime de solidarité que constitue le mécanisme français de l'assurance-chômage. Les rares spectacles qui se déroulent en France sont tirés par des artistes étrangers qui ne bénéficient pas du régime français, mais qui bénéficient des subventions publiques.

Le système socialiste de gestion des intermittents du spectacle est donc virtuellement mort. Economiquement, il ne tient qu'en augmentant l'endettement. Culturellement, il ne tient que par l'importation à grands frais de vedettes étrangères et n'exporte rien.

Quel choix stratégique le gouvernement Raffarin a-t-il dans ce conflit ?

Tout d'abord, la fiction de la négociation sociale lui permet de ne pas « s'en mêler » puisque ce sont aux organisations sociales de trouver un accord que l'Etat se « contenterait » d'agréer ». A

- 
- une indemnisation effective de 8 mois pour 507 heures d'activités dans les 10 derniers mois pour les techniciens et les 10,5 derniers mois pour les artistes (prise en compte forfaitaire des répétitions) (au lieu de 12 dans les 2 cas auparavant)
  - une franchise réduite de 30 jours qui permet un démarrage plus rapide de l'indemnisation
  - un recadrage par les gens de la profession des champs d'application (les métiers et les entreprises concernées) des annexes 8 et 10.
  - la possibilité d'exercer une activité complémentaire (enseignement musical, cours d'art dramatique etc..) tout en bénéficiant de l'ouverture de droits à indemnisation (ce qui n'était pas le cas auparavant)

Le régime des intermittents réformé, et ainsi pérennisé, répond au double souci :

- des cotisants du régime général d'assurance chômage (employeurs ET salariés) de maîtriser des dérives financières qui devenaient insoutenables
- des techniciens et artistes, professionnels du spectacle, qui veulent vivre de leur travail et qui peuvent, grâce à la réforme, compter durablement sur l'assurance chômage pour sécuriser leurs parcours professionnels."

27/06/2003

source : [http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag\\_id=7627](http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag_id=7627)

eux de gérer les aspects économiques pour retourner à cet équilibre de la gestion « bénévole » sans profit typique des associations « loi de 1901 » et qui semble l'horizon indépassable, et hélas inaccessible, à l'endettement public.

Ensuite, le gouvernement Raffarin doit envisager une police culturelle tendant à éliminer les entreprises anti culturelles. Une telle police doit éviter de péreniser l'existence d'individus dont l'impropreté à la tâche artistique est tellement évident que le moindre spectateur peut s'en rendre compte. Il résulte d'ailleurs de ce défaut radical de compétence que les spectacles sont largement désertés et que seule une gestion socialiste par l'Etat est capable de maintenir artificiellement un système mafieux qui détruit la culture.

Or que voit-on ?

Dans le domaine simplement économique, l'accord intersyndical, d'ailleurs contesté par la CGT Spectacles majoritaire, ne se donne comme but que de réformer les abus d'un système intrinsèquement pervers parce que socialiste. Il est donc clair que l'accord ne résoudra pas le problème des véritables artistes, englués dans un magma anticulturel, maintenu en vie économique par les pires ennemis de l'Art.

Dans le domaine politique, alors qu'il se figure « libéral », le gouvernement suit encore une gestion socialiste de la culture comme vulgaire champ productif, idée qui permet à la subversion de la culture française de se donner libre cours, laissant ainsi libre champ à l'inculture anglosaxonne. L'entreprise de démolition initiée par Malraux avec les MJC, que les caciques du gaullisme avaient cru leur plus fine manœuvre<sup>5</sup>, peut donc se poursuivre tranquillement. Le quadrillage des labélisations des « artistes » autorisés et des entreprises culturelles agréées va donc pouvoir se poursuivre.

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

---

Philippe BRINDET – Tous droits réservés

---



---

<sup>5</sup> ELes MJC étaient réputées devoir enfermer dans un ghetto les marxistes professionnels de l'agit-prop . Par la suite, elle a permis depuis quarante ans l'éclosion de ces génies de l'art que le monde nous envie.